017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Numéro SIRET: 25171039800016

POSTE COMPTABLE: Trés. Rochefort et Banlieue M.

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE
voté par nature

BUDGET Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

ANNEE 2022

AR Prefecture
Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTICUES
0175 251710398-20220622-2022JUIN006-DE
Recu 1e 01/07/2022
Publié le 01/07/2022

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	San obje
A - Eléments du bilan		X
A1 - Présentation croisée par fonction	x	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	l x	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	x	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	$ \hat{x} $	
A4 - Etat des provisions	X	
A5 - Etalement des provisions	X	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	$ \hat{x} $	
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement	×	
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement	×	
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	x	
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement	x	
A8 - Etat des charges transférées	x	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	x	
B - Engagements hors bilan	1 1	X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	x	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	x	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	x	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	x	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	x	
B1.6 - Etat des engagements reçus	x	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	x	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	x	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	x	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	x	
C - Autres éléments d'informations	1 1	Х
C1 - Etat du personnel	x	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	l \hat{x} l	

Syndicat MARe PORUM CIESTMARAIS ATLANTIQUES

01**BS**2**2022**0398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

SOMMAIRE

	IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Х	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures	X	

le 01/07/2022 ié le 01/07/2022	Syndicat Mix e FO ATLANTIQUES BS 2022	RUM DES MARAIS		BUDGET LEMENTAIRE
	I - INFORMATIONS GENE	RALES		
INFORMATION	IS STATISTIQUES, FISCAL	ES ET FINANCIERES		A
Population totale (colonne la Nombre de résidences section de l'EPCI à fiscalité pr	Informations statistique n du recensement INSEE) ondaires (article R.2313-1 in fir ropre auquel la commune adhè	ne)		Valeurs
Potentiel fisca			Move	nno nationalo du
Fiscal	al et financier (1) Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	poter	nne nationale du ntiel financier par tants de la strate
	al et financier (1) Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	poter habit	ntiel financier par
Fiscal 0,00	al et financier (1) Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	poter habit	ntiel financier par tants de la strate

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplles.

Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)

Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)

9

10

au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

au moins une commune de 3 00 habitants et plus. Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les calsses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendre d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la demière année connue.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 (1) it signs do paternes installed to paternes installed termina a remove to 2004 of the construction of the paterness and the paterness are particled to the paterness of the p

017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

72

Syndicat Mike POREMODES MARAIS ATLANTIQUES

01**B\$ 2022**0398-20220622-2022JUIN006-DE

Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

1 - INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".
- III Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

Syndicat MRte Pick Of 525 MARAIS ATLANTIQUES

017**B\$52022**398-20220622-2022JUIN006-DE

Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V 0 T E	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	165 224,94	165 224 ,94
_	+	+	+
R E P O	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
	=	E	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	165 224,94	165 224,94
		INVESTISSEMENT	
		DEDUNCES DE LA SESTION	
-		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V 0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
O T E	VOTES AU TITRE DU PRESENT	D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT
OTE	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	D'INVESTISSEMENT 1 680,36	D'INVESTISSEMENT -5 374,00
O T E	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	D'INVESTISSEMENT 1 680,36	D'INVESTISSEMENT -5 374,00
O T E R E P O R T	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	D'INVESTISSEMENT 1 680,36	-5 374,00 +
O T E R E P O R T	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	D'INVESTISSEMENT 1 680,36 +	-5 374,00 + 7 054,36
O T E R E P O R T	VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) + RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2) 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2) = TOTAL DE LA SECTION	D'INVESTISSEMENT 1 680,36 +	-5 374,00 + 7 054,36

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Syndicat Mixte PEREMETES MARAIS ATLANTIQUES

01**B\$ 2022**0398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL IV = + +
011	Charges à caractère général	355 130,35		60 598,94	60 598,94	415 729,29
	Charges de personnel et frais assimilé Atténuations de produits	1 101 100,41				1 101 100,41
_	Autres charges de gestion courante	100,00				100,00
Total d	es dépensés de gestion courante	1 456 330,76	0,00	60 598,94	60 598,94	1 516 929,70
	Charges financières Charges exceptionnelles Dotations provisions semi-budgétaires (Dépenses imprévues	5 800,00		110 000,00	110 000,00	5 800,00 110 000,00
Total d	es dépenses réelles de fonct.	1 462 130,76	0,00	170 598,94	170 598,94	1 632 729,70
042	Virement à la section d'investissement (Opé. d'ordre transfert entre sections (2) Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct	5 374,00 15 500,00		-5 374,00	-5 374,00	15 500,00
Total de	es dépenses d'ordre de fonct.	20 874,00	0,00	-5 374,00	-5 374,00	15 500,00
TOTAL		1 483 004,76	0,00	165 224,94	165 224,94	1 648 229,70

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 648 229,70

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libelié	Budget de l'exercice i	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
	Atténuations de charges	6 453,00		165 224,94	165 224,94	
	Produits des services, domaine et vent Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	1 473 934,27				1 473 934,27
75	Autres produits de gestion courante	2 617,49			- 1	2 617,49
Total d	es récettes de gestion courante	1 483 004,76	0,00	165 224,94	165 224,94	1 648 229,70
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires	-			ĺ	
Total d	es recettes réelles de fonct.	1 483 004,76	0,00	165 224,94	165 224,94	1 648 229,70
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)				, , ,	
	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)				- 1	
Total d	es récettes d'ordre de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 483 004,76	0,00	165 224,94	165 224,94	1 648 229,70

	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	F
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 648 229,70

Pour information:

DECAME ALL DECEMBER 1 4 ASSESSED	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	
D'INVESTISSEMENT (1)	D'INVESTISSEMENT (1)	

15 500,00

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Syndicat Mixte FORLING MARAIS ATLANTIQUES

01 **55 2022** 0398-20220622-2022JUIN006-DE

Recu le 01/07/2022 II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
Publié le 01/07/2022 SECTION D'INVESTISSE MENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
010	Stocks					1A - 1 x 16 x 111
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	1 100,00	1 1		- 1	1 100.00
204	Subventions d'équipement versées		1 1			1 100,00
21	Immobilisations corporelles	17 874,00		1 680,36	1 680,36	19 554,36
22	Immobilisations reçues en affectation					10 00 1,00
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des	s dépenses d'équipement	18 974,00	0,00	1 680,36	1 680,36	20 654,36
10	Dotations, fonds divers et reserves					
13	Subventions d'investissement reçues				- 1	
16	Emprunts et dettes assimilés	1 900,00			l.	1 900,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					. 000,00
26	Participations et créances ratt. à des particip.	ľ				
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des	s dépenses financières	1 900,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers					
Total des	dépenses réelles d'Invest.	20 874,00	0,00	1 680,36	1 680,36	22 554.36
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des	dépenses d'ordre d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		20 874,00	0,00	1 680,36	1 680,36	22 554,36

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE + 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 22 554,38

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	S. N. S. Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser 2021	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL IV=1+41+401
010	Stocks		***			IVAC TOTAL CALL
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)			1	11	
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			I.		
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des	recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves (sf 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv.d'investissement non transférables				1	
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 1			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)		ľ l			
26	Participations et créances ratt. à des particip.				í	
27	Autres immobilisations financières		1 1			i
024	Produits des cessions d'immobilisations					
Ctal des	recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Total des opé, pour le compte de tiers					
otal des	recettes reelles d'Invest.	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 374,00		-5 374,00	-5 374,00	
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	15 500,00		,	0 0/ 1,00	15 500,00
041	Opérations patrimoniales				1	70 000,00
otal des	recettes d'ordre d'Invest.	20 874,00	0,00	-5 374,00	-5 374,00	15 500,00
OTAL		20 874,00	0,00	-5 374,00	-5 374.00	15 500,00

The state of the s	R 001 SOLDE DEXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	7 054,36
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=	22 554,36

Pour information:

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR	
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	

15 500,00

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

AR Prefecture Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

017.251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu 1e 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ii .
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Operations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	60 598,94		60 598,94
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	-		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	110 000,00	[110 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		-5 374,00	-5 374,00
Depe	nses de fonctionnement - Total	170 598,94	-5 374,00	165 224,94

		т —
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
		=
TOTAL	ides depenses de fonctionnement cumultées	165 224,94

	INVESTISSEMENT	Operations recites	Operations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	1		
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	1 680,36		1 680,36
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Děpei	nses d'investissement - Total	1 680,36		1 680,36

OU ANTICIPE 0,00	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE
=	
CUMULEES 1 680,36	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Syndicat MARe PORTHLE DESIMARAIS ATLANTIQUES

01**BS**2**5024**0398-20220622-2022JUIN006-DE
Reçu le 01/07/2022
Publi le 01/07/2022

H-PRESENTATION GENERALE DU BUDGET **B2 BALANCE GENERALE DU BUDGET**

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	165 224,94		165 224,94
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			ľ
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations		- 1 1 - D: S	
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
Rece	ttes de fonctionnement - Total	165 224,94		165 224,94

	т
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	165 224,94

1 33	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et reserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement reçues			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers	.		
3	Stocks]	
021	Virement de la section de fonctionnement		-5 374,00	-5 374,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			
Recet	tes d'investissement - Total		-5 374,00	-5 374,00

	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	7 054,36
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 680,36

AR Prefecture Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES 0175251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu 1e 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

III - VOTE DU BUDGET \mathbf{III} SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES **A1**

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	355 130,35	60 598,94	60 598,94
60611	Eau et assainissement	200,00	00 000,04	
60612	Energie - Electricité	1 960,00		
60613	Chauffage urbain	2 500,00		
60622	Carburants	5 300,00		
60631	Fournitures d'entretien	50,00		
60632	Fournitures de petit équipement	4 680,00		
60636	Vêtements de travail	200,00		
6064	Fournitures administratives	1 845,00		
6068	Autres matières et fournitures	20,00		
611	Contrats de prestations de services	700,00		
6132	Locations immobilières	59 375,00		
6135	Locations mobilières	24 880,00	T I	
614	Charges locatives et de copropriété	2 160,00	1	
615221	Bâtiments publics	500,00		
6156	Maintenance	15 150,00		
6161	Multirisques	4 500,00		
6182	Documentation générale et technique	5 200,00		
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00		
6185	Frais de colloques et séminaires	500,00		
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	110,00		
6228	Divers	77 820,00	60 598,94	60 598,94
6233	Foires et expositions	3 500,00		
6236	Catalogues et imprimés	31 369,80		
6237	Publications	7 500,00		
6241	Transports de biens	300,00		
6248	Divers	3 415,00		
6251	Voyages et déplacements	40 411,55		
6256	Missions	17 645,00		
6257	Réceptions	11 709,00		
6261	Frais d'affranchissement	3 000,00		
6262	Frais de télécommunications	10 640,00		
627	Services bancaires et assimilés	1 600,00		
6281	Concours divers (cotisations)	150,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	7 940,00		
63513	Autres impôts locaux	300,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 101 100,41		
631	impôts,taxes&vers.assi.sur rémuné.(admin.	64 933,48		
6331	Versement mobilité	5 160,16		
8332	Cotisations versées au FNAL	625,30		
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	5 765,15		
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	2 500,00		
64111	Rémunération principale	186 750,32		
64131	Rémunération	521 978,40		i
54138	Autres indemnités	3 960,00		
5451	Cotisations à l'URSSAF	164 803,36		
3453	Cotisations aux caisses de retraite	77 842,06		
6454	Cotisations aux ASSEDIC	18 806,28		
3455	Cotisations pour assurance du personnel	21 931,46		
6458	Cotisations aux organismes sociaux	5 722,44	İ	
3474	Versements aux autres oeuvres sociales	4 240,00		
3475	Médecine du travail, pharmacie	1 742,00		İ
3488	Autres charges	14 340,00		
	Atténuations de produits			

Syndicat MARE PERIMEDES MARAIS ATLANTIQUES 01**BS**2**3024**0398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Public le 01/07/2022

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES III

A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
65	Autres charges de gestion courante	100,00		
65888	Autres	100,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'			
	ESTION DES SERVICES + 012 + 014 + 65	1 456 330,76	60 598,94	60 598,94
66	Charges financières (b)	5 800,00		
66111 6616	Intérêts réglés à l'échéance Intérêts bancaires&sur op.de finance.(escon	300,00 5 500,00		
67	Charges exceptionnelles (c)		110 000,00	110 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		110 000,00	110 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues (e)			
TOTAL D	ES DEPENSES REELLES	1 462 130,76	170 598,94	170 598,94
023	Virement à la section d'investissement	5 374,00	-5 374,00	-5 374,00
D42	Opérations d'ordre de transfert entre se	15 500,00		
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co	15 500,00		
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA I D'INVESTISSEMENT	20 874,00	-5 374,00	-5 374,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL D	ES DEPENSES D'ORDRE	20 874,00	-5 374,00	-5 374,00
	EPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 483 004,76	165 224,94	165 224,94
E DELEU	SES REELLES + D'ORDRE			+
		REST	ES A REALISER N-1	0,00
				+
		D 002 RESULTAT REF	PORTE OU ANTICIPE	0,00
	TOTAL DES DES	ENSES DE FONCTIONN	EMENT CHMILLEES	= 165 224,94
		the Marian Marian and the same of the same		
	Détail du calc Montant des ICNE de l'ex	ul des ICNE au compte rercice	0,00	
	- Montant des ICNE de l'ex		0,00	
	= Différence ICNE N - ICN	E N-1	0,00	

Syndicat Mare Porting Standards ATLANTIQUES

01**B3 2022**0398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

III VOTE DU BUDGET Ш SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES A2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	6 453,00	165 224,94	165 224,94
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	3.112/11	165 224,94	165 224,9
6479	Remb. sur autres charges sociales	6 453,00	100 224,04	103 224,9
70	Produits des services, domaine et vente			
73	mpôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	1 473 934,27		
74718	Autres	474 690,68		
7472	Régions	188 776,17	1	
7473	Départements	136 477,62		
74741	Communes membres du GFP	45 735,00	1	
74758	Autres groupements	17 622,00	1	
7477	Budget communautaire et fonds structurels	124 430,51		
7478	Autres organismes	486 202,29		
75	Autres produits de gestion courante	2 617,49		
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 617,49		
	STION DES SERVICES 70 + 73 + 74 + 75	1 483 004,76	165 224,94	165 224,94
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises provisions semi-budgétaires (
TOTAL DE	S RECETTES REELLES	1 483 004,76	165 224,94	165 224,94
)42	Opérations d'ordre de transfeit entre se			
343	Opérations d'ordre à l'Intérieur de la sec			
	S RECETTES D'ORDRE	0.00		
OTAL DE	3 RESEITES D'ONDRE	0,00	0,00	0,00
	CETTES DE FONCTIONNEMENT ES REELLES + D'ORDRE	1 483 004,76	165 224,94	165 224,94
				+
		RESTE	SAREALISER N.1	0,00
			and the second s	+
		R 002 RESULTAT REPO	RIEOUANTRIBE	0,00
		The first of the state of the s		= 0,00
	TOTAL DES RECE	ITES DE FONCTIONNE	1/1=/1 4(4) //(1)1=1=5}	165 224,94
	Détail du calcul	des ICNE au compte 7	622	
	Montant des ICNE de l'exer	rcice T	0,00	
	- Montant des ICNE de l'ever		0,00	

	Montant des ICNE de l'exercice		0,00
-	Montant des ICNE de l'exercice N-1		0,00
Ŀ	Différence ICNE N - ICNE N-1		0,00

Syndicat Mare Porting Testing ARAIS ATLANTIQUES

01**BS 2022**0398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

W-VOTE DU BUDGET HI SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES **B1**

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			Щ.
20	Immobilisations incorporelles (hors op	1 100,00		
2051	Concessions et droits similaires	1 100,00		
204	Subventions d'équipement versées (ho			
21	immobilisations corporelles (hors opér	17 874,00	1 680,36	1 680,36
2183 2184	Matériel de bureau et matériel informatique Mobilier	10 000,00	1 680,36	1 680,36
2188	Autres immobilisations corporelles	7 874,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des	dépenses d'équipement	18 974,00	1 680,36	1 680,36
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés	1 900,00		
1641	Emprunts en euros	1 900,00		
18	Compte de liaison : affectation (BA, re			
26	Participations et créances ratt à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses Imprévues			
Total des	dépenses financières	1 900,00	0,00	0,00
Total des	dépenses d'opérations pour compte de	0,00	0,00	0,00
1	ES DEPENSES REELLES	20 874,00	1 680,36	1 680,36
040	Operation d'ordre transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
	ES DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	PENSES D'INVESTISSEMENT LES REELLES + D'ORDRE	20 874,00	1 680,36	1 680,36
			- '-	+
		®≅jū	EAREAUSER NACE	0,00
				+.
	D 001 SOLDE D'EXE	CUTION NEGATIER	ORTE OU ANTICIPE	0,00
				=
	TOTAL DES DI	EPENSES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	1 680,36

Syndicat MARe FORUM CLESTIFARAIS ATLANTIQUES

01**BS 2022**0398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

III VOTE DU BUDGET III SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES **B2**

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)			<u>.</u>
20	Immobilisations Incorporelles (sf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reques en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	recettes d'équipement (sauf 138)	0,00	0,00	0,0
10	Dotations, fonds divers et reserves			
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			V
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré	+		
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			-
024	Produits des cessions d'immobilisation			
., (/	recettes financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de		0,00	0,00	0,00
TOTAL DE	ES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionneme	5 374,00	-5 374,00	-5 374,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	15 500,00		
28051	Concessions et droits similaires	1 040,00		
28181	Install.générales,agencement & aménagen	1 560,00		
28183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00		
28184	Mobilier	1 500,00		
28188	Autres immobilisations corporelles	3 400,00		
SECTION	S PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA DE FONCTIONNEMENT	20 874,00	-5 374,00	-5 374,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DE	ES RECETTES D'ORDRE	20 874,00	-5 374,00	-5 374,00
	ECETTES D'INVESTISSEMENT ES REELLES + D'ORDRE	20 874,00	-5 374,00	-5 374,00
_				+
		RESTI	ES A REALISER N-1	0,00
	R 001 SOLDE D'EX	ECUTION POSITIF REP	ORTE OU ANTICIPE	7 054,36
				=
	IOIAL DES R	ECETTES D'INVESTISSI	EMENI CUMULEES	1 680,36

Syndicat Milite FOR ENCINES MARAIS ATLANTIQUES 01**B\$2020**398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022 W- VOTE DU BUDGET Ш **DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° LIBELLE:

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2022	Restes à réaliser 2021 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES			a			b

RECEITES (répartition) (Pour Information)	Restes à réaliser 2021	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	d

RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

DUES	
TLANTIC	
4	
te FORUM DES MARAIS	
e FORUI	
Syndicat Mixt	BS 2022

BS 2022							017-251 Reçu le Publié
	IV - ANNEXES				2		7103
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETT DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	BILAN - ETAT	DE LA DETTE RESORERIE			A2.1		398-2023 398-2023 307/2023 31/07/2
A2.1 -	DETAIL DES	A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)	ORERIE (1)				2062
	Date de la			Montant des remi	Montant des remboursements 2021		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2022	Montant des tirages 2021	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours dû a	2022JUIN006-
5191 - Avances du Trésor							-DE
Néant							
5192 - Avances de trésorerie							
Néant							X
51931 - Lígnes de trésorerie		740 000 01	200 000 003				
Calsse d'Epargne	10/06/2021	460 000 00	500 000 000	3 586,53	370 000,00	147	147 000,00
credit agricole	22/12/2021	250 000 00	חחיחחח חחם	3 029,07	370 000,00	147	147 000,00
51932 - Lignes de trésorerle liées à un emprunt		00,000 002		567,46			
Néant							
5194 - Billet de trésorarie							
Néant							
5198 - Autres crédits de trésorenie							
Néant							
519 - Crédits de trésorerie (total)		710 000 00	200 000 00	62 602 6			
(1) Circulaire noNIOB - INTERPONDANCE A. CONTRACTOR			20000000	5 280,23	370 000,00	147	147 000,00

Clrculaire n°NOR: INTB8900071C du 22/02/1989;
 Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).
 Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 8615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES BS 2022	ARAIS ATLANTIQUES												017- Reçu Publ	
		IV - ANNEXES	XES								2		le 01	
	ELEMENTS DU BILAN - ETA REPARTITION PAR NATU	BILAN -	ETAT DE VTURE D	NT DE LA DETTE RE DE DETTE	ш						A2.2	2	398-20 ./07/20 .01/07/	
	A2.2 - REPARTITION PAR	RTITION P.	AR NATU	RES DE D	NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)	s 16449	et 166)						22	
	「 のうか いかがた こう	のでは、 は、 は、 は、 は、 は、 は、 は、 は、 は、	CONTRACTOR	TOTAL S	CALL START HINDING COLORS IN COLUMN COLORS CONTROL COLORS CONTROL COLORS	on on a new total t	Official	中の大学の大学の	Salkto Science	1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1	. 0	,	- 1	1.0
Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Organisme prétaur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérés (3)	Index (4)	Niveau Tau de faux actua (5)	Taux actuanel	Davise Perio	1 7 8 8 9 6 F	Possi bilité bilité de rembour sement anticipé partiel	2-2022JUIN006-	cture
163 Emprunts obligataires (Total)												5	-DE	
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	financiers (Total)				19 000,00									
1641 Emprunts en euros					19 000,00									
9984121	CAISSE D EPARGNE CENTRE D'AFFAIRES LA ROCHELLE	28/07/2017		04/11/2017	11 000,00	L		1,07	1,07 EUR		<u>a</u>	z	A-1	
9884316	CAISSE D EPARGNE CENTRE D'AFFAIRES LA ROCHELLE	20/07/2017		05/04/2018	8 000,00	ц		1,07	1,07 EUR	F	<u></u>	z	A-1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)										+				
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)	ons partic. (Total)			Ţ			2							
Néant											-			
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)	(Total)									-				
TOTAL GENERAL					19 000,00									
(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilis	(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.	ć												

(2) Nominal: montant emprunte à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts sulvant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES BS 2022												017-251 Reçu le Publié	
		IV - ANNEXE	NEXES								2	7103 1e	7
ELEME REP	NTS	EMENTS DU BILAN - ET/ REPARTITION PAR NATU	- ETAT D	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	Ш						A2.2	07/202	AR Pr
A2.2 - R	EPAR	A NOILL	R NATURE	A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	ES (hors	3 16449	et 166)	(suite)				206 2 022	efe
				S. W. C. S. S. S. S. S.	A 5 5 75 10 10	Empru	nts et det	Emprumis et dettes au 01/01/2022				22	ec
	5	Montent	Catéoorie	Canifal	Durée		Taux d'intérêt	ntérêt		Annuité de l'exercice	95	-20 20	_
(Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Ver O/N (10)		d'emprunt après couverture éventuelle (11)	2 2		Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14).	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	22JUIN005	
163 Emprunts obligataires (Total)	11 2							6				-I)I	_
Néant													_
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)	€. 1			11 567,90	0			. 1	1 889,79	116,20			_
1641 Emorunts en euros				11 567,90	0		Ī		1 889,79	116,20			_
9984121	z			6 468,20	5,84	ш	Ц	1,07	1 096,55	64,82			1
							1	10.7	10 005	54 20			_
9984316	z			5 099,70	6,01			/0°L	/83,24	00,10			1
					×			12					_
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					nk			43					_
Néant													_
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)													
Néant	Ц												_
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)													_
TOTAL GENERAL				11 567,90	0				1 889,79	116,20			_

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, Il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹¹⁾ Categorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

			IV - ANNEXES	VEXES							2			
	REPART	ELEMENTS DU BILAN - ETA REPARTITION DES EMPRUNTS PAR	DU BILAN EMPRUNT		F DE LA DETTE STRUCTURE DE	E DE TAUX					A2.3	, n	017 077 2	398-202 /07/202 01/07/2
	A2.	3 - REPART	ITION DES	EMPRI	A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE	FRUCTUR	E DE TAI	TAUX (HORS A1)	A1)				1	
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital :	Type Durée d'in-du du dices contrat (4)	Durée Dates du des contrat périodes bonifiées	Taux mInimal (5)	Taux maximal (6)	Cout de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Interets à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	Selonie Captal	22-2022JUIN006
TOTAL ()		TOWNS CHANGE	ACTION ACTION								1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		1	-DE
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunel) (A)													#	_
NEANT														
TOTAL (A)				Section 19 19 19	Row of a Section of the Paris	· 作品(作品分类的方面	Selection the Fact	コンスト スコールを開	3 130 No. 10 10	10 mm				_
Barriere simple (B)	THE STREET STREET STREET STREET	医生态性		Service Services	THE PROPERTY OF STREET	STATE OF THE PARTY	1 6 C 2 C	\$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$ \$	では、 できない 日本 できる できる	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1				_
TOTAL (B)					6		-							_
on d'échange (C)		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		4			S SEAR TO PARTY	PARTING A TO S	25 F 7 6 7 7 W	The section is				
NEANT							A PARTY NAME OF	A September Section	No. N. S. A. B. B. B.					
-	できるとは、 というとう というない というない かんしょう こうしょう かんしょう しょうしょう しょう			Court Married	一大の一次 はくらいし しかいおく	April Carpetion Carp Vice	The state of the s	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	A STANSON STANSON					_
Multiplicateur Jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)								_						_
NEANT														_
TOTAL (D)	THE PERSON NAMED AND PARTY OF THE PERSON NAMED IN PARTY OF THE PERSON NAME		<u> </u>	「おんない Pad Page 16年で	本のはなるないない。 とものとのである	SCHOOL SECTION	の国際のでは、	日本の事を行ってある。 第二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十二十	と 作品に というし	Pire are van				
plicateur jusqu'à 5 (E)														_
									W. The Sales of the Sales of	が と で で で で で で で で で で で で で で で で で で	30.14.15.15.15.15.15.15.15.15.15.15.15.15.15.			_
TOTAL (E)	一個の一個なる			の様で	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	45 Comp. 25 Total	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	CONTRACTOR OF THE CO.	力成を構えた 安から	金田子 明天				_
Autres types de structure (F) NEANT	The second of th				TOTAL STATE OF THE PARTY OF THE	P. St. St.		meres exam	7. WOR. 7. W. 1.				Prince A.	
TOTAL (F)	The state of the s						8	3.		*				
TOTAL GENERAL	A SECTION OF SECTION O					であるというできない。 をは、またない。 をなる対象をはない。 をなる対象をはない。 をなる対象をはない。 をなるがある。 をなるが、 をなるがでが、 をなるが、 をなが、 をなるが、 をなるが、 をなるが、 をなるが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をなが、 をながをが、 をながをが、 をながでが、 をながをがでが、 をながでが、 をながをがでがでがでがでがでがでがでがでがでがでがでがでがでがでがでがでがでがで	2000				Ī			_

BS 2022

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

AR Prefecture

017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

A2.3

2

2	9	200	5	Capit	6	묶	ŧ
6	_	de	86	ö	2		4
Intérêts à	percevoir	au cours de de	l'exercice	(le cas	échéant)	(11)	
Laterale w		cours de					
N. Parishin	du taux	à la date	de vote	qn	budget	·@	1
	Taux	maximal	aprės	converture	éventuelle	<u>(8)</u>	
	Coût	de sortie	3				
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Taux	maximal	<u> </u>				
	Taux		<u>(2)</u>				
н		des	_				
	Durée	dû d'in- du	contrat				
	Type	d.	dices	€			3
	Canital	restant dû	an	01/01/2022	<u>@</u>		
	Nominal	(2)					
		Organisme prêteur	on chef de file				
	Emprunts ventilés	par structure de taux	selon le risque le plus élevé	(Pour chaque ligne,	Indiquer le numéro de	contrat)	E

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couriri sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone

(5) Taux hors opération de couverture, Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat. euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres Indices.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2022 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de voie du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

Indicate Particulars Structures Stru				IV - ANNEXES				2	le 01,	
Indices zone euro Indices zone euro Indices indices Indices zone euro Indices zone Indices zone euro Indices zone euro Indices zone Indices zon			ELEMI	ENTS DU BILAN - ETA	T DE LA DETTE		A	12.4	/07/202	AR Pr
Indices not some euro of cuts of middes acrone euro et al. (3) (4) (4) (4) (4) (5) (4) (5) (6)				A2.4 - TYPOLOGIE DE		L'ENCOURS (1)			2	efec
Whe production What is a contract of the production		ndices	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices		Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	2022JUIN00	ture
Workland 11 587,90	(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange								6-DE	
Montaint 11 567 90 Montaint variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux		100,00	%	%	%	%		%		
Nb prod. %<	variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnei)									
We fact. %<		Nb prod.								
Mit et Wit et % % % % Nb prod. % enc. % % % Wit et % % % % Nb prod. % % % % Wit et % % % % Nb prod. % % % % White % % % %	(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% enc.		%	%	%	70		à	
Nb prod. % enc. % % % % Nb prod. % enc. % % % Nmt € % % % %		Mtt €				2	0/		%	
Wenc. % <td></td> <td>Nb prod.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>		Nb prod.								
Mit € Wh prod. % % % Nb prod. % % % Wht € Wht € % % Nb prod. % % % Wht € % % % Wht € % % %	(C) Option d'echange (swaption)	% enc.	%	%	%	%	76		/6	
Nb prod. % enc. % % % Wtt є Nb prod. % % % We anc. % % % %		Mtt €				2	8		8	
W enc. % % % Nh prod. % % % % enc. % % % Nb prod. Nb prod. % % Nh prod. % % % % enc. % % % Wht € % % %	(D) Multiplicateur	Nb prod.								
Mit € Mit € Nb prod. % % % enc. % % Nb prod. % % % enc. % % % enc. % % % enc. % % Mit € % %	jusqu'à 3; multiplicateur	% епс.	%	%	%	%	/0		č	
Nb prod. % mtt € % % % Wenc. Mtt € % % Nb prod. % mtt € % %	Jusqu'a 5 cape	Mtt €				P.	0/		8	
% enc. % % % MIt € % % % Nb prod. % enc. % % Mit € % %		Nb prod.								
Mt € Nb prod. % enc. % % % % % % % % % % % % % % % % % % %	(E) Multiplicateur	% enc.	%	%	%	7/0	/6			
Nb prod. % % % enc. % % Mtt € % %	o phonf	Mtt €				0/	70		%	
% enc. % % % %		Nb prod.								
MITE	(F) Autres types de structures	% enc.	%	%	%	%	70		ò	
		Mtt €					2		8	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2022 après opérations de couverture éventuelles.

BS 2022													eçu le ublié	17-251
				IV - ANNEXES							≥		e 01/ le 0	17103
		ELEI	MENTS I	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	DE LA DETTE COUVERTURI	TTE					A2.5		07/2022 1/07/20	98-2022
			A2.5 -	A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	RATIONS	DE COL	IVERTURE (1)						22	2062
	Empron	Emprunt Softvert					Instrumen	Instrument de couvernne						_
						-								_
instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant d0 au 01/01/2022	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	de la cou- ver- ture (chan- ge ou	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de réglement des intérêts (4)	Montant des commis- sions diverses	Primes éver Primes payées pour l'achar	22JUIN006-D	22JUIN006-D
Taux fixe (total)						ATTINGTON						d'option	d'option	E 5
Néant														
Taux variable simple (total)					1	1								
Néant														
Taux complexe (total) (2)					\prod			1						
Néant						+		1	1					
Total					\prod	<u> </u>								

Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 Il s'agit d'un faux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un faux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
 Indiquer la périodicité de réglement des intérêts: A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Référence de l'emprunt éto Taux payé Taux reçu (7) Charges et produits constatés Catégorie d'em depuis l'origine du contrat éro Couvert (5) (6) (6) Avant opération de couverture otal) (768 Avant opération de couverture	Instruments de					Effet de Trisu	Enter de Infistrament de couvertire			
index Niveau de taux Index Niveau de taux Charges Produits Avant opération de couverture	(Pour chaque ligne,	Référence de	Tal	ux payé	Taux	(Legu (7)	Charges et pro	duits constatés	Cathorine	(0)
(5) (6) Niveau de taux Charges Produits Avant opération c'668 c/668 c/768 de couverture	indiquer le numéro	IIIn Mills	ludov	Albrana de Anti-			BUO I SINdan	ne du contrat	PLICKSIP	combinut (6)
	de contrat)	convert	(2)	(6)	Maga	Niveau de taux	Charges c/668	Produits	Avant opération	Après opération
	Taux fixe (total)							000	de couverture	de converture
Taux variable simple (total) Néant Taux complexe (total) (2) Néant Total	None									
Taux variable simple (total) Néant Taux complexe (total) (2) Néant Total	INCALL	71								
Néant Taux complexe (total) (2) Néant Total	Taux variable simple (total)									
Taux complexe (total) (2) Néant Total	Néant									
Taux complexe (total) (2) Néant Total	Tiponi.									
Néant Total Total Fil Indiana Militaria	Taux complexe (total) (2)									
Total (S) Indicate Physics setting	Néant									
(5) Indiana (fladou effect of a fladou effet of a fladou effet of a fladou effet of a fladou effet of a flad										
(K) Indiana (Indiana)	Total									
	(5) Indianer Paper Spilits and Spilits	and a second								

(3) moduler innex units ou la journale de taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Syndicat Mixte FOR LOGS NO.	ARAIS ATLANTIQUES	
BS 2022 017-251710398-20220622-2022J	UIN006-DE	
Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022	IV - ANNEKES	IV
ELEMEN	TS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINA	NCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6
	AUTRES DETTES	A2.7

A2.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à	De	ont
	l'origine (2)	01/01/2022 de l'exercice	payer au cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL		100 Nation (2008) 22, 431	1.554) 16.50, 17.5 <u>7.5</u>	1111	
Auprès des organismes de droit privé Caisse du crédit agricole Caisse des dépôts et consignations Caisse d'épargne Crédit Local de France / DEXIA Crédit Foncier Crédit Mutuel Crédit National / NATEXIS Banques étrangères Organismes d'assurances Autres prêteurs divers					
Auprès des organismes de droit public Néant					
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées) Néant					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

A2.9 - AUTRES DETTES

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dûs au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dûs au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

MARAIS ATLANTIQUES	
DES	
FORUM	
Mixte	
Syndicat	BS 2022

Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES BS 2022	AIS ATLANTIQUES		Reçu
	IV - ANNEXES	Δ	le 01
	ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A5 A A3	398-2022062 /07/2022 01/07/2022
	A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES		2-20
	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du	
Blens de falble valeur Seuil unitaire en deçà duquel les imm	Blens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €	15/12/2016	IN006
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	-DE
indesire	Aronoomont on batter and		
Linéaire	Agencement, aménagement de bâtiments	10	
Linéaire	Autres	<u> </u>	
Linéaire	Logiciels		
Linéaire	Matériels classiques	7 0	
Linéaire	Matériels classiques	-	
Linéaire	Matériels informatiques		
Linéaire	Matériels informatiques	- u	
Linéaire	Mobilier	о u	
Linéaire	Mobilier	D 4	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

ი ი ი <u>0</u>

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Montant de la Date de provision de l'exercice (1) la provision	montant des provisions onstituées au 01/01/2022	provisions des provisions reprises constituées au constituées (01/01/2022)	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIC	PROVISIONS BUDGETAIRES	ES				
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	AIRES				
our risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2022	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionn
NEANT						
(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions"	"Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.					

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

Syndicat MARe PURUM CESTMARAIS ATLANTICUES 01BS280220398-20220622-2022JUIN006-DE Recu Le 01/07/2022	
Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022 IV - ANNE (ES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	TALES A COUVRIR PAR DES PROPRES = A+B	1 900,00		ı
16 Emprunts et	t dettes assimilées (A)	1 900,00		
1641 Empr	unts en euros	1 900,00		
Dépenses et tra propres (B)	ansferts à déduire des ressources			
020 Dépe	nses imprévues			

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

 ⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Inscrire uniquement si le compte adminsitratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

Syndicat Mixte FORUM DES	MARAIS ATLANTIQUES	
017-251710398-20220622-202 Reçu le 01/07/2022 Publie le 01/07/2022	2JUIN006-DE IV - ANNEXES	IV
EQUILIBRE D	ELEMENTS DU BILAN ES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETT	TES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		-5 374,00	-5 374,00
Ressou	rces propres externes de l'année (a)			
Ressou	rces propres internes (b)(2)	<u> </u>	-5 374,00	-5 374,00
021	Virement de la section de fonctionnement		-5 374,00	-5 374,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)		Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	-5 374,00		7 054,36		1 680,36

	Mon	tant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II.	
Ressources propres disponibles	IV	1 680,36
Solde	V = IV - II (6)	1 680,36

 ⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

Syndicat MARE PURTING DESTMARAIS ATLANTIQUES	
01 B\$2022 0398-20220622-2022JUIN006-DE Regu le 01/07/2022	
Publié le 01/07/2022 IV - ANNE (ES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

	DÉPÉNSES			
Article	Libellé	Montant		
011	Charges à caractère général			
012	Charges de personnel et frais assimilés			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires			
014	Atténuations de produits			
022	Dépenses Imprévues			
	Total des dépenses réelles			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			
023	Virement à la section d'investissement			
	Total des dépenses d'ordre			
	TOTAL GENERAL			

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

	A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTI	
Article	Libellé	Montant
	Recettes issues de la TEOM	
7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	
	Dotations et participations reçues	
74	Dotations, subventions et participations	
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	
	Total des recettes réelles	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

Syndicat Mixte FOR HIS DEST	ARAIS ATLANTIQUES	
017-251710398-20220622-2022 Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022	ZJUINOO6-DE IV - ANNEKES	IV
ETAT	ELEMENTS DU BILAN DE LA REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES	3
1	DEPENSES	
Article	Libellé	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
•	Autres dépenses éventuelles	
020	Dépenses imprévues	
	Total des dépenses réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
	Total des dépenses d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

	RECETTES	
. Article	Libellé	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	Total des recettes réelles	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales	
021	Virement de la section de fonctionnement	
	Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL	

Syndicat MARE POPULAR DESIMARAIS ATLANTIQUES

01**BS2022**0398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publi<mark>é le 01/07/2022</mark>

N ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalt. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812)	Solde (1)
TOTAL							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de i'étalt. (en mols)	Date de la délib.	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL						
	NEANT					

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES	
BS 2022 017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE Recu le 01/07/2022	
Publié le 01/07/2022 IV - ANNE	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :		Date	e de délibérati	on:
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2022 (2)	Restes à réaliser 2021 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
	DEPENSES (a)				
NEANT					
	RECETTES (b)				
NEANT					

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

2	B1.1
IV - ANNEXES	ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

2	
\overline{A}	
Ш	
Z	
3	
-	
0	
4	
PAR	
0	
2	
Z	
S	
X	
SGA	
Ë	
5	
R	
Σ	
Ш	
ĬĮ.	ı
10	
⋖	
Ш	ı
÷.	ĺ
B1.1 - ETAT [
	I
	İ
	l
	I
	l
	I
	١
	١
	ı
	l
	I
	1

	では、	です。 本の書きの他の人の場合の書		B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OL	GARANTIS PAR I	A COMMUNE OF
Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	billisation et tissement de unt (1)	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant do au 01/01/2022
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
Totaux généraux						

(1) Indiquer C pour amordssement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à précser).

017-251 Reçu le Publié	01/	98-2022 07/2022 1/07/20				-DE				
		-		arantie au cours l'exercice	en Capita					
	N	1.00		Annuité garantie au cours de l'exercice	en Intérêts (8)					
				Indices ou devises	modifier Femprunt					
				Catégorie	(2)	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
		ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT		du budget	Niveau de taux					
		ENTS DONNI		à la date du vote du budget (6)	Index (4)					
	IV - ANNEXES	- ENGAGEM A COMMUN	(LOSCI)	Taux à la	Taux (3)					
10	* 2	HORS BILAN	: L. 5711-1 du		(5) Taux actuariel					
TLANTIQUES		ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMN	L. 5211-36 et	Taux initial	Index (4)					
S MARAIS A		ENG	L. 2313-1 6°,		Taux (3)					
Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES BS 2022			L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)	Périodicité des	rembourse- ments	<u> </u>				
Syndicat Mixt BS 2022			L'ETABLISS	Durée	résiduelle					

(2) Indiquer la périodicité des rempboursements A: annuelle, M: mensuelle, B: bimestrielle, T: trimestrielle, X: autre.
(3) Type de taux d'intérêt: F: fixe, V: variable simple, C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage).
(4) Indiquer le pupe d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts sulvant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

Syndicat Minter-PORE MARAIS ATLANTIQUES

017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	B1.2
RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	D1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	А
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С
Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	165 224,94

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II * 100	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

2022											
		IV - ANNEXES						2		le 01	
ENG	SAGEMENTS HO ETAT ETAT DES CO ETAT DE	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	NTS DONN EDIT-BAIL IAT PUBLI NTS DONN RECUS	ES ET REC C-PRIVE ES	Sn			8 18 8 5 4 5 6 8		398-20220622-3 /07/2022 01/07/2022	AR Prefect
		B1.3 - 8016 ETAT DES		CONTRATS DE CREDIT-BAIL	DIT-BAIL					2022	ure
Project Nature du bien avant fait	Montant de la		Durge	e e	lontaint des re	devances restar	ant à courir			JUII	9
du l'objet du contrat (1)	redevance de l'exercice	Crédit bailleur	du	2023	2024	2025	2026	Cumul	Total	M006-E	
NEANT			+							E	

Aci cice	Nature du bien avant fait	Montant de la	Dietastin	Durêe	5	Montaint des re	devances rest	ant à courir		
du	l'objet du contrat (1)	l'exercice	crédit bailleur	du	2023	2024	2025	2026	Cumul	Total
	NEANT									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Somme nette des parts Invest.	
Somme des parts invest.	
Date de fin du contrat de PPP	
Durée du contrat de PPP (en mois)	
Montant de la rémunération du cocontractant	
prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	
Prestations prévues par le contrat de PPP	
Organismes	
Annee de signature du contrat	
Libellé du contrat NEANT	

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N. (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres colléctivités publiques au titre de la part investissement.

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Annee d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité versée au cours de
	8017 Subventions à verser en annuités					Washington Co.	
	NEANT						
	8018 Autres engagements domnés		-				
	* Au profit d'organismes publics						
	NEANT		-				
	* Au profit d'organismes prives (*)						
	NEANT						
	Total						

S	
INTIQUE	
7	
RAIS A	
e FORUM DES MARAIS A'	
UM DE	
e FOR	
at Mixte	2
Syndica	BS 2022
9	_

017-25 Reçu l Publié

STANDARD THE AN	2	171 e 0	
IV - ANNEAES		039	F
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	6.18 6.18 6.5 6.5	98-20220622-2 07/2022 1/07/2022	AR Prefect
(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT): L' "Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La colonne " Dette en capital à l'origine " France Locale. La rolonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " France Locale. La rolonne " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La colonne " Dette en capital 01/01/2022" correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/2022. La colonne " Annuité à correspond au montant total de la garantie au titulaires d'un titre éligible. La colonne " Annuité à correspond au montant total de la garantie de la garantie n'implique pas que des versements aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie n'implique pas que des versements aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie n'implique pas que des versements aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie n'implique pas que des versements aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie n'implique pas que des versements aient lieu.	" titre éligible " émis ou créé par l'A nne " Dette en capital à l'origine " au 01/01/2022. La colonne " Annuit s d'appel de la garantie	0,22JUIN006	ure
B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS		-DE	

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2022	Annuite eçue au cours de l'exercice	de de
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobili	oali jimmobiller)						
	NEANT							
	8027 Subventions a recevoir par armules (armules restain a recevon	iff a recevoir)						
	NEANT							
~	8028 Autres engagements recus				,			
	A l'exception de ceux reçus des entreprises							
	NEANT							
	Engagements reçus des entreprises							
-	NEANT							
	Total							c

Syndicat Mixter-OF WARAIS ATLANTIQUES 017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022 IV - ANNIEXES IV **ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT B2.1 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT B2.2** ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B3

		Montant des A	/P		Montant	des CP	
N° ou Intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2022	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2023)
VEANT							

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des A	Æ		Montant	des CP	
N° ou Intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée y compris ajustement		Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2022)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2022) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (2)	Restes à financer de l'exercice 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2023)
NEANT				W. 2			

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

		Reste à employer au 01/01/2022 :	
		Recettes	
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
		Total Recettes :	
		Dépenses	
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Hontant
		NEANT	
		Total Dépenses :	
		Reste à employer au 31/12/2022 :	

	TOTAL Reste à employer au 01/01/2022 :
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
	TOTAL Reste à employer au 31/12/2022 :

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

ANNEXES
TAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022

AR Prefecture

Syrialical mixte FOROM DES MARAIS ATLANTIQUES BS 2022	70							Reçu
	IV - ANNEXES	NEXES				2		le 01
AUT ET	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022	D'INFORMATION	INS 22			5		398-202 /07/202 01/07/2
	C1 - ETAT D	AT DU PERSONI	U PERSONNEL AU 01/01/2022	22				2
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(2)	EFFECTIF BUDC	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS T (4)	-2022Jī
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	JIN006-DE
ADMINISTRATIVE	The second secon	1.00	2.00	3.00	1 00	37 0		
ATTACHE TERRITORIAL	A		1,00	2 00	1 00	ot o		\$
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	В		1.00	1.00	00,1	0.46		0 48
TECHNIQUE		13,00	00'9	19,00	3.00	13.20	16	16.20
INGENIEUR	A	7,00		10,00		9.40	0	0 40
INGENIEUR (AV. JANV. 2017)	A	1,00		1,00		0,80	Ó	280
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1,00		1,00		1,00	-	100
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	1,00	2,00	1,00			100
TECHNICIEN PRINCIPAL (AV. JANV. 2021)	A	1,00		1,00		1,00	*	100
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	8	2,00	1,00	3,00	1,00	1.00	2	200
CHINICIEN PRINCIPAL ZEME CLASSE	В		1,00	1,00	1,00			100
ASSISTANT OF ASSIS		1,00	1,00	2,00	0,80		0	0.80
EMPLOIS NON CITES (5)	8	1,00	1,00	2,00	08'0		0	0,80
NEANT								Т
TOTAL GENERAL	2 00	15.00	00 6	24 00	A PO	49.64	1	Ţ
(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTROSONATOR	ine n° NOR · INTROSOO	4. 22	1 2 2 1 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	74,00	4,00	13,66	18,46	46

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travallié (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

	NFORMATIONS AU 01/01/2022 AU 01/01/2022	NFORMATIONS AU 01/01/2022 (suite)	Syndicat Mixte FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES BS 2022							017-2517 Reçu le Publié l
	NFORMATIONS AU 01/01/2022 C1	CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3)		IV - ANNE	XES				2	71039 01/0 Le 01
PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite)		Indice (8) Euros ST 648,92 ST 648,93	CATEGORIES (1)		REMUNER	ATION (3)		CONTRAT	2022	
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite)	CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT	A TECH 646 2 219,44 A TECH 697 2 808,52 A TECH 697 2 808,52 A TECH 697 2 808,52 A TECH 646 2 810,04 A TECH 565 2 239,92 A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 709,26 A TECH 697 2 739,92 A TECH 697 2 239,92 A TECH 668 2 430,09 B ADM 497 1 063,25 B ADM 497 1 627,55 B TECH 444 1 827,55	01/01/2022			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	JUINO(
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Indice (8) Euros Fondement du contrat (5) du contrat (5)	CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Indice (8) Euros Fondement du contrat (5) du contrat (5)	A TECH 646 2 219,44 A TECH 697 2 808,52 A TECH 697 2 709,36 A TECH 646 2 810,04 A TECH 518 1670,51 A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 239,92 A TECH 697 2 239,92 A TECH 668 2 239,92 A TECH 668 2 239,92 A TECH 668 2 2430,09 A TECH 668 2 2430,09 A TECH 668 2 2 6430,09 A TECH 668 2 2 6430,09 A TECH 668 2 2 630,09 A TECH 647 1063,25 B ADM 497 1063,25 B ADM 497 1 827,55	ante occinant un emploi nermanent (6)				37 648,92			06
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Indice (8) Euros Fondement du contrat (4) du contrat (5) du contrat (5)	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Indice (8) Euros Fondement Au contrat (4) du contrat (5)	A TECH 697 2 808,52 A TECH 697 2 709,36 A TECH 646 2 810,04 A TECH 565 2 239,92 A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 709,26 A TECH 697 2 739,92 A TECH 668 2 430,09 A TECH 668 2 430,09 A TECH 668 2 430,09 A TECH 642 4 531,34 A TECH 668 2 430,09 B ADM 497 1 063,25 B ADM 497 1 627,55 B TECH 444 1 827,55	GENIELIR	Y	TECH	646	2 2 1 9, 4 4	∢	CDI	DE
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Indice (8) Euros Fondement du contrat (4) du contrat (5) A TECH 646 2 2 219,44 A CDI	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Indice (8) Euros Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5) Au contrat (5) A TECH 646 2 219,44 A CDI	A TECH 697 2 709,36 A TECH 646 2 810,04 A TECH 518 1 670,51 A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 709,26 A TECH 697 2 739,92 A TECH 697 2 730,09 A TECH 668 2 430,09 A TECH 642 4 531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 B TECH 444 1 827,55		A	TECH	269	2 808,52	3-3-1°		
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Indice (8) Euros Fondement du contrat (4) du contrat (5) A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1°	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Indice (8) Euros Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5) Au contrat (5) A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI	A TECH 646 2 810,04 A TECH 518 1 670,51 A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 739,92 A TECH 697 2 739,92 A TECH 697 2 730,09 A TECH 668 2 430,09 A TECH 642 4 531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 B TECH 444 1 827,55	GENIEUR	V	TECH	269	2 709,36	3-3-1°		
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Indice (8) Euros Fondement du contrat (4) du contrat (5) du contrat (5) du contrat (5) du contrat (5) du contrat (6) du contrat (7) du contrat (8) A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° A TECH 697 2 709,36 3-3-1°	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 709,36 3-3-1° A TECH 697 2 709,36 3-3-1°	A TECH 518 1 670,51 A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 709,26 A TECH 697 2 739,92 A TECH 668 2 239,92 A TECH 668 2 430,09 A TECH 6-2 4 531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 B TECH 444 1 827,55	GENIEUR	A	TECH	646	2 810,04	V	CDI	T
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) Au CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° A A TECH 646 2 709,36 3-3-1° A A TECH 697 2 709,36 3-3-1° A A TECH 646 2 808,52 3-3-1° A A TECH 646 2 800,53 3-3-1° A A TECH 646 2 800,00 A CDI	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° A A TECH 646 2 808,52 3-3-1° A A TECH 646 2 808,52 3-3-1° A A TECH 646 2 808,52 3-3-1° A	A TECH 565 2 239,92 A TECH 565 1 791,94 A TECH 697 2 709,26 A TECH 697 2 239,92 A TECH 668 2 430,09 A TECH 668 2 430,09 A TECH 668 2 430,09 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 B TECH 444 1 827,55	GENIEUR	A	TECH	518	1 670,51	3-3-1		T
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) Au CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° A A TECH 697 2 808,52 3-3-1° A A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 670 2 810,04 A CDI	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI	A TECH 565 1791,94 A TECH 697 2 709,26 A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 710,81 A TECH 668 2 430,09 A TECH 6-2 4 531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 B TECH 444 1 827,55	GENIEUR	A	TECH	565	2 239,92	3-3-1°		T
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT Nature du contrat (5) CONTRAT CONTRAT </th <th>AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A A TECH 646 2 810,04 A CDI A A TECH 646 2 810,05 3-3-1° A CDI A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A CDI A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A CDI</th> <td>A TECH 697 2 709,26 A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 710,81 A TECH 668 2 430,09 A TECH 6-2 4 531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 B TECH 444 1 827,55</td> <td>GENIEUR</td> <td>A</td> <td>TECH</td> <td>565</td> <td>1 791,94</td> <td>3-3-1°</td> <td></td> <td>T</td>	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A A TECH 646 2 810,04 A CDI A A TECH 646 2 810,05 3-3-1° A CDI A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A CDI A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A CDI	A TECH 697 2 709,26 A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 710,81 A TECH 668 2 430,09 A TECH 6-2 4 531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 B TECH 444 1 827,55	GENIEUR	A	TECH	565	1 791,94	3-3-1°		T
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° A A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 656 2 239,92 3-3-1° A A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A A TECH 565 2 239,92 3-3-1° A A TECH 565 1 791,94 3-3-1° A	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A TECH 565 1 7791,94 3-3-1°	A TECH 565 2 239,92 A TECH 697 2 710,81 A TECH 668 2 430,09 A TECH 6-2 4 531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 B TECH 444 1 827,55	GENIEUR	A	TECH	269	2 709,26	3-3-1°		
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) Au CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 209,36 3-3-1° CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 809,56 3-3-1° CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 209,36 3-3-1° A A TECH 646 2 209,36 3-3-1° A A TECH 646 2 209,36 3-3-1° A A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A <	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 646 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 656 2 239,92 3-3-1° A A TECH 565 2 239,92 3-3-1° A A TECH 565 2 239,92 3-3-1° A A TECH 565 2 709,26 3-3-1° A A TECH 565 2 709,26 3-3-1° A A TECH 565 2 709,26 3-3-1° A A TECH	A TECH 697 2 710,81 A TECH 668 2 4531,34 A TECH 6-2 4531,34 A TECH 946 3647,99 B ADM 497 1063,25 B TECH 513 2 066,53 A TECH 444 1827,55	GENIEUR	A	TECH	565	2 239,92	3-3-1°		T
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) Au CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A TECH<	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A A TECH 565 1 781,94 3-3-1° A A TECH 565 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A A TECH	A TECH 668 2 430,09 A TECH 6-2 4531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1063,25 B TECH 513 2 066,53 A TECH 444 1827,55	GENIEUR	A	TECH	269	2 710,81	3-3-1		
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) Au CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 3-3-1° CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A T	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 709,36 3-3-1° CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A A TECH </th <td>A TECH 6-2 4 531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 A TECH 444 1 827,55</td> <td>GENIEUR (AV. JANV. 2017)</td> <td>A</td> <td>TECH</td> <td>899</td> <td>2 430,09</td> <td>3-3-1</td> <td></td> <td>T</td>	A TECH 6-2 4 531,34 A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 A TECH 444 1 827,55	GENIEUR (AV. JANV. 2017)	A	TECH	899	2 430,09	3-3-1		T
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) Au CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 709,36 3-3-1° CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A TECH 667 2 239,92 3-3-1° A TECH 667 2 239,92 3-3-1° A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92	AU TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 800,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 249,93	A TECH 946 3 647,99 B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 A TECH 444 1 827,55	GENIFUR EN CHEF HORS CLASSE	A	TECH	6-2	4 531,34	A	CDI	
AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,42 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° A TECH 697 2 808,52 3-3-1° A TECH 697 2 809,26 3-3-1° A TECH 696 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 239,92 3-3-1° A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 2430,99 3-3-1° A TECH 697 2 2430,99 3-3-1° A TECH 697 2 2430,99 3-3-1° A TECH 698 2 430,09 3-3-1° A TECH 668 2 2 430,09 3-3-1° A TECH 668 2 2 430,09 3-3-1° A TECH 668 2 2 430,09 3-3-1°	AU TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° CDI A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 710,81 3-3-1° A A TECH 697 2 430,09 3-3-1° A A TECH 668 2 430,09	B ADM 497 1 063,25 B TECH 513 2 066,53 A TECH 444 1 827,55	GENIEUR PRINCIPAL (AV. JANV. 2021)	A	TECH	946	3 647,99		CDI	T
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) Au CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 696 2 280,04 A CDI A TECH 696 2 239,92 3-3-1° A A TECH 695 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 709,26 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 709,26 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 709,36 3-3-1° CDI A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 709,36 3-3-1° CDI A TECH 646 2 219,94 A CDI A TECH 646 2 210,04 A CDI A TECH 656 2 239,92 3-3-1° A A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 710,81 3-3-1° A A TECH 697 2 430,09 3-3-1° A A TECH 666 2 430,09 3-3-1° A A TECH	B TECH 513 2 066,53 1 827,55 A TECH 444 1 827,55	EDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	В	ADM	497	1 063,25		CDI	
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT AA TECH 646 2 219,44 A CDI AA TECH 697 2 808,52 3-3-1° A AA TECH 697 2 809,52 3-3-1° A AA TECH 696 2 2709,36 3-3-1° A AA TECH 665 2 229,92 3-3-1° A AA TECH 697 2 709,26 3-3-1° <td< th=""><th>AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (5) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 208,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° CDI A TECH 565 2 239,92 3-3-1° A A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A A TECH</th><td>1 827,55 A TECH 444 1 827,55</td><td>CHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE</td><td>В</td><td>TECH</td><td>513</td><td>2 066,53</td><td></td><td></td><td></td></td<>	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (5) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 208,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° CDI A TECH 565 2 239,92 3-3-1° A A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A A TECH	1 827,55 A TECH 444 1 827,55	CHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	В	TECH	513	2 066,53			
C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022 (suite) Au CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Euros Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° A A TECH 697 2 809,04 A A A TECH 565 1 770,51 3-3-1° A A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A A TECH 665 2 239,92 3-3-1° A A TECH 668 2 239,92 3-3-1° A A TECH 668 2	AU CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219.44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 709,36 3-3-1° CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 646 2 810,04 3-3-1° CDI A TECH 655 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 709,26 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A A TECH	A TECH 444 1827,55	sents occupant un emploi non permanent (7)				1 827,55			
CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 646 2 239,92 3-3-1° A TECH 518 1670,51 3-3-1° A TECH 565 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 239,92 3-3-1° A TECH 666 2 2430,09 3-3-1° A TECH 667 2 2430,09 3-3-1° A TECH 668 2 2430,09 3-3-1° A TECH 668 2 2430,09 3-3-1° A TECH 668 2 2430,09 3-3-1° A TECH 697 2 709,26 3-3-1° A TECH 697 2 209,26 3-3-1° A TECH 698 2 2430,09 3-3-1° A TECH 698 2 2430,09 3-3-1° A TECH 698 2 2430,09 3-3-1° A TECH 698 2 2430,09 3-3-1° A TECH 698 2 2430,09 3-3-1° A TECH 698 2 2430,09 3-3-1° B TECH 513 2 066,53 3-3-1°	CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (4) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 709,36 3-3-1° CDI A TECH 646 2 810,04 A CDI A TECH 656 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 709,26 3-3-1° A A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A A TECH 697 2 453,94 A CDI A TECH 697 <		GENIEUR	A	TECH	444	1 827,55	3-3-1		
CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 209,85 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 239,92 3-3-1° A TECH 697 2 2430,99 3-3-1° A TECH 688 2 430,99 A CDI A TECH 688 2 430,99 A CDI A TECH 646 2 430,93 A CDI A TECH 647 1 063,25 A CDI A TECH 648 2 647,99 A CDI A TECH 648 2 647,99 A CDI A TECH 648 2 647,99 A CDI A TECH 648 3 647,99 A CDI A TECH 648 3 647,99 A CDI A TECH 649 3 647,99 A CDI A TECH 649 3 647,99 A CDI A TECH 649 3 647,99 A CDI A TECH 648 3 647,99 A CDI A TECH 649 A CDI A TECH 649 A CDI A TECH 649 A CDI A TECH 649 A CDI A TECH 649 A CDI A TECH 649 A CDI A TECH	CATEGORIES (1) SECTEUR (2) REMUNERATION (3) Fondement du contrat (3) CONTRAT A TECH 646 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 808,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 709,36 3-3-1° CDI A TECH 697 2 809,52 3-3-1° CDI A TECH 697 2 809,52 3-3-1° CDI A TECH 666 2 219,44 A CDI A TECH 697 2 709,36 3-3-1° CDI A TECH 666 2 239,92 3-3-1° CDI A TECH 697 2 709,26 3-3-1° A CDI A TECH 668 2 239,92 3-3-1° A CDI A TECH 668 2 239,92 3-3-1° A CDI A TECH 668 2 239,92 3-3-1° A	FRAI	TAI GENERAL				39 476,47			

AR Prefecture 017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022 ដ 2 **AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2022** V - ANNEXES

> (2) SECTEUR ADM : Administratif (1) CATEGORIES: A, B et C

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

MS: Médico-social MT: Médico-techniq SP: Sportif S : Social

: Médico-technique : Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une fillère

(3) REMUNERATION : Référence à un Indice brut (Indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (Indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

3-a": article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-b : article 3. 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fontionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladle, matemité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-2°: emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient 3-3-1" : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-3°: emploi de secrétaire de maine des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

: emplois des communes de mains de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50% 3-3-5

à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contract à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

: article 47 recutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuiel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés) Occupent un emploi permanent de la fonction publique ferritoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1 (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Syndicat Mixte FQRUNG DES NARAIS ATLANTICUES	
017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu <u>le 01/07/2022</u>	
Publié le 01/07/2022 IV - ANNE KES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital NEANT				
Garantle ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de ésultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

Syndicat Mixte FORLING DES MARAIS ATLANTICUES

BS 2022 017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE

Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4
	6.2 1

C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
NEANT			
Autres organismes de regroupement			
NEANT			J

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/ non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	
NEANT				

soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
 soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Syndicat Mixte FOR HADES MARAIS ATLANTICUES	
BS 2022 017-251710398-20220622-2022JUIN006-DE Reçu le 01/07/2022	
Publié le 01/07/2022 IV. AN NEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (sl connues à la date de vote)	Variation des bases / 2021	Taux appliqués par décision de l'assemb. délibérante	Variation des taux 2021 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation des produits / 2021 (%)
Taxe d'habitation		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TFPB		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TFPNB		0,000 %		0,000 %		0,000 %
CFE		0,000 %		0,000 %		0,000 %
TOTAL		0,000 %				0,000 %

le 01/07/2022 ié le 01/07/2022 IV-AI NEX	ES	IV
ARRÊTÉ ET SIGN	ATURES	D2
	Nombre de membres en exercice : Nombre de membres présents: Nombre de suffrages exprimés : VOTES - Pour : Contre : Abstentions :	13 8
Présenté par Président . A Rochefort, le 22/06/2022 Président , Délibéré par le Comité syndical en session Ordinaire A Rochefort, le 22/06/2022		
	Les membres du Comité syndical,	
ADD WHAT THE THE THE THE THE THE THE THE THE TH		
Certifié exécutoire par Président, compte tenu de la transn /, et de la publication le//_	nission en sous-préfecture, le ———	